

Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin



Le Contrat Régional d'Objectifs de Filière Caprine a été adopté par la Région Rhône-Alpes le 22 janvier 2010. Un de ses objectifs principaux est d'assurer la durabilité de la filière régionale, en travaillant sur les notions de viabilité et vivabilité, sur les coûts de production, la productivité et la compétitivité.

Dans ce cadre, le **Volet A3 : Réseau technique** constitue un levier d'action majeur. Il représente en effet 29 % du total de subvention programmé dans le CROF.

Ce dispositif répond à l'attente exprimée par les professionnels de la filière caprine de renforcer leur encadrement technique. Il vise à :

- répondre aux besoins d'accompagnement technique des éleveurs caprins sur tout le territoire régional,
- coordonner et structurer le réseau technique pour assurer la meilleure compétence, disponibilité et efficacité face aux enjeux de l'élevage et de la filière caprine.

Différents types d'actions sont financés par la Région au travers de ce volet du CROF :

- des actions de **conseil individuel**, se caractérisant par des visites d'appui technique en exploitation,
- des actions de **conseil collectif**, qui réunissent des groupes d'éleveurs sur des thématiques techniques,
- des **actions collectives du réseau de techniciens** : échange d'expériences, formations, études, chantiers méthodologiques, conception d'outils ou de supports de diffusion, etc...

➤ ces actions collectives sont conduites dans le CROF en étroite complémentarité avec le



La Région intervient sur le volet A3 en prenant en compte le temps passé par les animateurs, techniciens et conseillers, à hauteur de 20 % de leur coût de journée environné. L'aide est versée aux structures qui emploient ces agents.

La Région soutient également des coûts externes (facturés) à hauteur de 40 % : acquisition de documents techniques, réalisation d'études, intervention de prestataires spécialisés (experts, conseillers fromagers, ergonomes,...), etc...

Les thématiques prises en compte

Thématique		Sous-thématique
A.3	Chantiers transversaux du réseau technique	Thématiques transversales, chantiers méthodologiques transversaux, Relais des actions diffusion du PEP,...
A.3.1	Suivi des créations d'ateliers et des reconversions	Suivi pré et post-projet des créations d'ateliers laitiers ou fromagers caprins (hors installations), en diversification ou en reconversion d'un autre atelier animal, et des reconversions d'un système laitier à un système fromager ou l'inverse
A.3.2	Performance des élevages	Approche technico-économique : Références, Diagnostics Bien Vivre du Lait de Chèvre, Diagnostics coût de production de l'atelier caprin,...
		Alimentation
		Reproduction et saisonnalité
		Elevage des chevrettes
		Qualité du lait, notamment maîtrise des concentrations cellulaires
		Economies d'eau et d'énergie
A.3.3	Références économiques sur les produits laitiers caprins fermiers	
A.3.4	Maîtrise de la qualité des produits laitiers fermiers	Maîtrise de la qualité sanitaire des fabrications fermières
		Maîtrise de la technologie fromagère
A.3.5	Conditions de travail en élevage caprin	

Les différentes actions prises en compte

Le conseil individuel	<p>Il se caractérise par des visites d'appui technique en exploitation</p> <p>1 visite = 0,5 jour ou 0,25 jour</p> <p>En effet, dans le cas général, on considère qu'une visite d'appui technique nécessite 0,5 jour.</p> <p>Cependant, les techniciens peuvent déclarer des visites = 0,25 jour, notamment sur les 3 thématiques : alimentation, reproduction et saisonnalité, élevage des chevrettes. Cela permet de prendre en compte le fait que plusieurs thématiques peuvent être abordées durant la même visite.</p> <p>Toutes les visites d'appui technique individuel sont déclarées très précisément : date de visite, thématique d'appui, nom de l'éleveur, numéro d'identification et commune.</p>
------------------------------	--

Les différentes actions prises en compte

Les suivis création et reconversion	<p>Ces suivis font l'objet de déclarations particulières (fiches de suivi du projet) car ils peuvent s'étaler sur plusieurs années</p> <p>Prise en compte d'un maximum de 5 jours de suivi par projet dont au maximum 3 en post-projet.</p> <p>1 visite = 0,5 jour</p>
Les Diagnostics	<p>Les Diagnostics Bien Vivre du Lait de Chèvre et les Diagnostics Coût de production de l'atelier caprin</p> <p>1 Diagnostic réalisé = 1,5 jour de travail</p>
Le conseil collectif	<p>Organisation et animation de formations ou réunions techniques d'éleveurs</p> <p>1 réunion de conseil collectif = 1,5 jour de travail</p>
Les « têtes de réseau »	<p>Prise en compte du temps passé en tant que tête de réseau d'un groupe de travail régional, d'une thématique ou d'un chantier particulier : participation à des travaux nationaux, préparation de réunions régionales, coordination du groupe, etc...</p> <p>sur déclaration d'activité</p>
Les formations de techniciens	<p>Prise en compte de la participation des techniciens à des formations, des journées d'information, d'échange d'expériences, organisées sur le plan régional</p> <p>selon temps de réunion</p>
Les groupes de travail	<p>Prise en compte de la participation des techniciens à des réunions et groupes de travail sur des échanges techniques, des chantiers méthodologiques, de diffusion, etc...</p> <p>temps de préparation, de contribution au groupe sur déclaration d'activité + temps de réunion</p>
Le travail individuel sur méthodes-références-outils	<p>Prise en compte du temps passé individuellement sur des chantiers méthodologiques, la mise au point d'outils, la préparation d'interventions, le travail sur des documents de communication, etc...</p> <p>sur déclaration d'activité</p>
L'acquisition de documents techniques	<p>Exemple : commande groupée régionale des guides « L'alimentation pratique des chèvres laitières</p> <p>prise en compte sur facture</p>
Les études	<p>Prestations d'études visant à apporter des références, des éléments d'éclairage... Exemple : étude de Céline Charpin sur les cellules en 2011</p> <p>prise en compte sur facture</p>
Le conseil fromager facturé à des structures collectives	<p>Cas des structures collectives qui font appel à un prestataire extérieur pour proposer un service de conseil fromager à leurs adhérents</p> <p>prise en compte sur facture</p>

Volet A3 : Réseau technique du CROF caprin Les réalisations en 2011

- **24 structures** ont participé aux activités du Réseau technique caprin :
7 Chambres d'Agriculture, 7 Organismes de Conseil Elevage, 3 Coopératives d'IA, 2 Laiteries, et 5 autres structures diverses.
- Ces actions ont mobilisé **51 techniciens ou animateurs**, sur un total de **967 journées** dont 760 jours consacrés à l'appui technique individuel.
- **490 exploitations caprines** ont été visitées en appui technique individuel (soit près de 40% des éleveurs de plus de 20 chèvres).

Elles se répartissent comme suit :

Ain	15
Ardèche	107
Drôme	132
Isère	56
Loire	40
Rhône	72
Savoie	17
Hte Savoie	51

Parmi ces exploitations, deux tiers avaient déjà été suivies en 2010. Sur les deux années 2010 et 2011, 587 éleveurs caprins ont été visités dans le cadre du CROF.

En 2011, 2 043 visites en exploitation ont été effectuées dans le cadre de l'appui technique individuel et prises en compte dans le CROF.

➤ Les thématiques travaillées :

Thématique		Sous-thématique	Nombre de jours
A.3	Chantiers transversaux du réseau technique		24
A.3.1	Suivi des créations d'ateliers et des reconversions		2
A.3.2	Performance des élevages	Diagnostic Bien Vivre du Lait de Chèvre et approche technico-économique	44
		Alimentation	330
		Reproduction et saisonnalité	267
		Elevage des chevrettes	114
		Qualité du lait	49
		Economies d'eau et d'énergie	2
A.3.4	Maîtrise de la qualité des produits laitiers fermiers	Maîtrise de la qualité sanitaire	76
		Maîtrise technologique	16
A.3.5	Conditions de travail en élevage caprin		42

- **Plus de 110 000 € de subvention** engagés sur le volet A3 en 2011, et plus de 201 000 € sur deux ans (2010 + 2011).